

# LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI



[parti-animaliste.fr](http://parti-animaliste.fr)



Parti  
**Animaliste**

# 1. CHANGEONS LE SORT RÉSERVÉ AUX ANIMAUX

Scandale après scandale, la lumière est faite sur le sort dramatique encore réservé aujourd'hui aux animaux en France. Pourtant, cette situation ne connaît pas d'évolution significative, alors même que 80% des Français jugent la cause animale importante\*. Face à ce contexte, **il est impérieux d'opérer une rupture et de faire émerger la question animale dans le champ politique.** Le Parti animaliste s'est donné cette ambition.

\* Sondage IFOP de 2017.

## UN PARTI POLITIQUE DÉDIÉ À LA DÉFENSE DES ANIMAUX

Le Parti animaliste est un **parti politique centré sur la cause animale** et les problématiques qui s'y rapportent, permettant ainsi à cette question de ne plus être marginalisée. Il s'inscrit dans un mouvement international et est en lien avec les autres partis politiques pour les animaux en Europe et à travers le monde, partis qui comptent des élus de plus en plus nombreux aux niveaux locaux, nationaux et européens.

## 3. MESURES PHARES DU PROGRAMME

Le Parti animaliste défend de nombreuses mesures qui permettraient d'améliorer concrètement le sort des animaux dès aujourd'hui et sur le long terme :

- Créer un Ministère de la Protection animale.
- Interdire la corrida, les combats de coqs, le gavage, la fourrure et toutes les pratiques de chasse de loisir.
- Faciliter l'admission des animaux de compagnie dans les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, dans les foyers d'hébergements d'urgence et les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
- Instaurer un moratoire sur les élevages en cage pour une interdiction totale sous 10 ans et interdire les mutilations pratiquées en élevage.
- Fixer un objectif national de réduction de la consommation de produits animaux (viande, poisson, œufs, lait) de 25% en 2025 par rapport à 2015.

Scannez et découvrez notre programme



Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur iOS et Android.

## COUPON À RETOURNER AU PARTI ANIMALISTE

Votre adhésion et vos dons donnent droit à une **réduction d'impôt de 66%**.

Prénom\* ..... Nom\* .....

Adresse\* .....

Code postal\* ..... Ville\* .....

Nationalité\* ..... Email\* .....

Je souhaite adhérer au Parti animaliste :

Cotisation simple de 25 €

Cotisation de soutien de 120 €

Cotisation socle de 50 €

Cotisation bienfaiteur de 300 €

Je souhaite faire un don de ..... €

**Coupon et chèque à l'ordre de l'« Association de financement du Parti animaliste » à retourner à :**  
Parti animaliste - 2 rue d'Austerlitz - 31000 Toulouse  
contact@parti-animaliste.fr | parti-animaliste.fr

\* Champs obligatoires. Ne pas jeter sur la voie publique. Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons et cotisations versés à un ou plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent excéder 7 500 € par an. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. L'article 11-5 de la loi du 11 mars 1988 dispose que les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Le Parti animaliste ne peut accepter de dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier, l'association de financement du Parti animaliste, agréée le 11 juin 2018.